

PÔLE COMMUNICATION

Directeur·rice de communication

Positionnement dans l'organisation

Le / la directeur·rice de communication est sous l'autorité du service présidence.

Mission principale

Définit, planifie et coordonne les différentes stratégies de communication.

Mission 1

Établit les stratégies de communications.

Mission 2

Coordonne les différentes stratégies de communications des membres de son service.

Mission 3

S'assure de la promotion et de la bonne image de l'association.

Mission 4

Mission 5

Conditions et lieu de travail

- C'est un poste d'entre deux, il / elle est le maillon entre le Service présidence et les différents membres du service communication.
- Il est nécessaire de se dégager du temps pour mener à bien les missions confiées.

Compétences requises

Autonome

Capacités de management

Capacités d'adaptation

Prend des décisions rapides et sous contraintes

Fait preuve de discernement